

**MAIRIE  
DE  
NOYELLES-sous-LENS  
62221**

-----  
**Canton de  
Noyelles-sous-Lens**

-----  
**Arrondissement de Lens**

-----  
**Département du  
Pas-de-Calais**

-----  
**Téléphone : 03.21.13.02.30**

-----  
**Télécopie : 03.21.13.02.40**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----

**Noyelles-sous-Lens, le 10 avril 2008**

*Le Maire de Noyelles-sous-Lens*

*À Mesdames et Messieurs les Adjointes  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux*

**62221 NOYELLES-sous-LENS**

Nos réf. : AR/MG/SM/VVL

Dactylographié le 10 avril 2008, Corrigé le 11 avril 2008, Transmis-le :14 avril 2008.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 AVRIL 2008**

**ETAIENT PRESENTS** : MM.ROGER Alain, Maire, BERNARD Maurice, BLANCHARD Sandra, SKOTARCZAK Jean-Michel, PICHARD Valérie, JANISZEWSKI Hervé (19h05), DELANNOY Annie, DURAND Jean-Marc, BANACH Sabine, Adjointes, LEFER André, FINEZ Bernard, SIBIRIN Claude, FROMONT Jacqueline, HERBEZ Philippe, ALEXANDRENNE Louis, CERF Philippe (18h35), WAWRZYNIAK Daniel, CZAJKOWSKI Cathy, MOUTAOUAKIL Jamilla, GUEYDON Marie-Hélène, RUBINO Delphine, BRASSART Jacques, CAPILLON Daniel, COCHEZ Joëlle, POULAIN Maryvonne, GUILBERT Michel, Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : MM.STRAPPE Martine (procuration à Monsieur Alain ROGER), DHONDT Emmanuelle (procuration à Madame DELVALLEZ Valérie), CALVIN Christelle (procuration à Madame POULAIN Maryvonne), Conseillères Municipales.\*\*\*\*\*

Madame BLANCHARD Sandra a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.\*\*\*\*\*

*Mr le Maire annonce au Conseil Municipal que contrairement à ce qui a été dit lors du précédent conseil municipal, le vote du règlement intérieur ne se fera pas ce soir car il souhaite que le travail de rédaction de ce règlement se fasse en amont avec des représentants des 2 groupes.*

*Il propose donc à Mme Poulain de lui donner 2 noms dans la semaine. Mme Poulain acquiesce à la proposition.*

1) – Adoption du compte-rendu des réunions des Conseils Municipaux des 14 février 2008 et 31 mars 2008,

➤ Conseil municipal du 14 février 2008 :

*Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que ce procès-verbal a été transmis pour information mais qu'il ne sera pas mis au vote dans la mesure où il émane de l'ancien Conseil Municipal.*

➤ Conseil municipal du 31 mars 2008 :

*Monsieur BRASSART Jacques demande à prendre la parole et félicite le secrétaire de séance pour son compte rendu fidèle.*

*Monsieur Le Maire propose de continuer à travailler de cette façon.*

*Monsieur BRASSART Jacques revient sur son intervention lors du dernier conseil municipal où il faisait remarquer son étonnement quant à l'absence d'une commission d'information.*

*Il tient à insister sur ce point, car pour lui, l'information c'est le pouvoir.*

*De plus, il tient à rappeler que les 2 groupes ont déclaré vouloir faire vivre la démocratie et ne pas subir des assemblées soporifiques. On ne peut donc, selon lui, priver les conseillers d'un débat relatif à l'information, même si celle-ci est sous la responsabilité du Maire.*

*Selon lui, Monsieur Le Maire ne peut en être le seul acteur et tous les élus doivent y participer.*

*Il précise que s'il revient sur ce point, c'est parce qu'il ne sait pas, par exemple, en quoi consistent les travaux réalisés sur le parking du centre social.*

*Monsieur Le Maire ne voit pas le rapport de cet exemple avec la question de l'information et précise que ce genre de précisions est du rôle de la commission des travaux.*

*Monsieur BRASSART Jacques précise qu'il avait cru comprendre qu'avant que des travaux ne soient entrepris, il y aurait des réunions de rues et de quartiers.*

*Monsieur Le Maire confirme la mise en place de ces réunions afin de prendre en compte l'avis de la population.*

*Monsieur BRASSART Jacques réplique qu'il pensait être au courant tout de suite des travaux qui allaient être effectués.*

*Monsieur FINEZ Bernard précise que le bulletin d'information a toujours été réalisé de cette façon et qu'il peut relater les différentes informations émises lors des commissions.*

*Pour lui, le principal est que les informations remontent et qu'elles soient relatées dans le bulletin. Il ne voit pas l'intérêt pour cela de réunir 15 personnes autour d'une table.*

*Monsieur BRASSART Jacques précise qu'il avait compris que la population serait informée des travaux en cours.*

*Monsieur Le Maire relate l'exemple de son passage en début de semaine dans la rue Gambetta pour faire le point des travaux en cours. Il confirme vouloir rencontrer les habitants de cette rue la semaine prochaine afin d'en discuter avec eux.*

*Madame POULAIN Maryvonne demande si les conseillers faisant partis de la commission des travaux seront invités à cette rencontre.*

*Monsieur Le Maire ne voit pas d'inconvénient à inviter les membres de cette commission.*

Adopté à l'unanimité.

## 2) – Adoption du compte-rendu de la commission des fêtes de 30 janvier 2008,

**BILAN 2007:**

<b>DÉSIGNATIONS</b>	<b>MONTANTS T.T.C.</b>	<i>Montant prévisionnel 2007 et 2008</i>
Banquet des anciens du 1er mai 2007	8014 €66	8 500 €
Kermesse des associations	15 129 €77	20 000€
Ducasse cité Anchin	780 €	2 000 €
Ducasse du centre	1 070€	2 000 €
Fête de la Libération	29 640 €22	30 000 €
Voyage des anciens	9 372 €	10 000 €
Goûter des retraités Semaine Bleue	1 910 €72	2 000 €
Mariach' à Chabot	777 €51	2 000 €
<b>TOTAL:</b>	<b>66 694 €88</b>	<b>86 500 €</b>

**PROPOSITION 2008 :****BANQUET DES ANCIENS, 1ER MAI 2008:**

Budget prévisionnel global : 8 500 €

Une seule proposition a été faite à ce jour.

- Idées plus (Muriel DESCAMPS), Bruno et son orchestre **1 275 €HT**

APPROBATION DE LA COMMISSION DES FÊTES A L'UNANIMITE

**FÊTE DE LA MUSIQUE, 21 JUIN 2008:**

Budget prévisionnel global : 5 000 €

Dans le cadre de la convention établie avec l'association MUSIC TRANSFER PROTOCOL pour l'organisation d'un festival Rock sur la commune en avril, l'association s'engage à participer à l'organisation de la fête de la musique en proposant une programmation musicale Rock, pour un public dit « jeune »

A noter que la fête de la musique disposera des infrastructures de la kermesse des associations ce sont 2 actions couplées et complémentaires.

APPROBATION DE LA COMMISSION DES FÊTES A L'UNANIMITE

**KERMESSE DES ASSOCIATIONS, 22 JUIN 2008:**

Budget prévisionnel global : 20 000 €

Budget utilisé en 2007 animation + spectacle : 4 350 €TTC

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
La boîte à scène	- Gérard Blanc - Jean Pierre MADER - Jérèmy EQUETER	?	17 100 € TTC
	-Tribute Boney M - Jean Pierre MADER - Marielle	?	16 900 € TTC
	- Eve Angelli - Jonathan CERRADA - Show POLNAREVE	?	14 000 € TTC
	- Starc AC - Jérémy Equeter	?	16 300 € TTC
	- Boney M - Jean Pierre MADER - Jérèmy Equeter	?	20 700 € TTC
	- Michèle TORR - Jean Pierre MADER - Jérèmy Equeter	?	24 200 €TTC
Nord Com Événements	Plateau artistique avec - David SWANN, - Michael BULTEZ et - David BASTIEN, sosie de Patrick Sébastien et ses danseuses	Scène, Sonorisation Éclairage Repas 6 personnes.	3 450 €TTC
Nath'Événements	- LM Paradise (revue danseuse exotisme, Asie, Afrique, Brésil, Inde, french cancan ...) - Christophe RAMBOUR (chanteur, animateur variétés)	Repas	4 000 €TTC
	- LIEDER 6 musiciens + chanteurs, influence rock	Repas	4 000 €TTC

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
	- Christophe RAMBOUR (chanteur, animateur variétés)		
	- LM Paradise (revue danseuse exotisme, Asie, Afrique, Brésil, Inde, french cancan ...) - LIEDER 6 musiciens + chanteurs, influence rock	Repas	4 300 €TTC
	- Gilles PUISET, Sosie de C. Jérôme - Christophe RAMBOUR (chanteur, animateur variétés) ou - LM Paradise (revue danseuse exotisme, Asie, Afrique, Brésil, Inde, french cancan ...) ou - LIEDER 6 musiciens + chanteurs, influence rock	Repas	4 400 €TTC
Idées plus	- Emmanuel DELACROIX ( Illusionniste) - BISAROS (Show chanté avec 3 artistes, différentes tableaux Piaff, Polnareff, Dalida ...)		3 991 €70 <u>HT</u>
	- Emmanuel DELACROIX ( Illusionniste) - BISAROS (Show chanté avec 3 artistes, différents tableaux Piaff, Polnareff, Dalida ...) + Animateurs Arno		4 541 €70 <u>HT</u>
	<i>Prend en compte la sono qui est déjà gérée par SLS. Voir pour demander prix à la baisse ?</i>		

## PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FÊTES :

Idées plus à 4 541 €70 HT à l'unanimité

**Fête de la Libération, le samedi 6 septembre 2008:**

Budget global 30 000 €

Budget utilisé en 2007 à l'animation 17 000 €

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
Divan Production	<i>Tournée en Or avec Racing club de Lens:</i> <i>Simon Collicz, patoisant</i> <i>- Jonathan CERRADA</i>	- Repas Sécurité	18 500 € TTC

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
	- Annie Cordy et ses musiciens		
	- Anthony BELLICOURT, jeune chanteur - Magalie VAE, star Ac - ABBA STAR	- Repas - Sécurité	19 990 € TTC
	- Anthony BELLICOURT, jeune chanteur - FANNY - Miguel Angel MUNOZ (un, dos, très M6)	- Hébergements - Repas - Sécurité	22 500 € TTC
	- Lorenzo CAMINOTTI, jeune chanteur - Fanny - Magalie VAE, star ac 5	- Hébergements - Repas - Sécurité	13 500 € TTC
	- Lorenzo CAMINOTTI, jeune chanteur - Fanny - Chantal GOYA et ses personnages	- Hébergements - Repas - Sécurité	16 880 € TTC
	- Hoda, Star Ac - Houcine, Star Ac - Michal et ses musiciens, Star Ac	- Hébergements - Repas - Sécurité	13 715 €TTC
	- Tropical Show (revue du soleil, 1 danseur et 5 danseuses) - Zouck Machine et leurs Danseurs	- Hébergements - Repas - Sécurité	14 800 € TTC
	- Lorenzo CAMINOTTI, jeune chanteur -Eric BAERT, imitateur (france 2 et france 3) - François FELMAN	- Hébergements - Repas - Sécurité	15 825 € TTC
Nath'Evenement	- Christian GIL (sosie d'Elvis Presley) - Jean Pierre MADER ou - Pierre GROSCOLAS (Sans structure gonflable)	- Repas	23 000 € TTC
	Tournée Ici Paris - Concours de Chant avec Finale à Marrakech	- Repas	23 000 € TTC

- Loana

-Michèle Torr et ses musiciens

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
	- Animée par Dominique DALBRET		
	- Artistes régionaux - Finaliste de la Star AC	- Repas	18 000 € TTC
	- Artiste régionaux - Les sixties girls - Alain Chamfort (duo virtuel)	- Repas	24 400 € TTC
Nord Com Evenements	Tournée d'été : Fiesta Party - La bande à Basile - Thierry Pastor - FR David - Les Gibsons Brothers	- Scène	15 250 <u>HT</u>
	- Présentateur/ Animateur - Duo Aurélien et Mélanie (Variété Française) - François FELMAN au piano - Jean Luc LAHAYE	- Scène	24 500 € TTC
Mastrolilli	- Présentateur/ Animateur - Claude BARZOTTI avec 2 musiciens - BOOTLEG ABBA	- Scène	24 900 € TTC
	- Présentateur/ Animateur - Claude BARZOTTI avec 2 musiciens - les finalistes de la star'ac (Michal, Hoda et Houcine)	- Scène	24 900 € TTC
	- Présentateur/ Animateur - Plastic Bertrand - Emile et Image	- Scène	23 900 € TTC
Vent d'étoiles prod	- Elastic (humour, mime, jongle) passage dans le plus grand cabaret France 2. - Jonatan CERRADA (nouvel star) - Jean Luc Lahaye et ses musiciens	- Repas - Personnel de sécurité - Scène - Loges	25 000 € TTC
	- ComeBack80 (3 musiciens) - Jonatan CERRADA (nouvel star)	- Repas - Personnel de	24 985 € TTC

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
	- Claude BARZOTTI avec 6 musiciens	sécurité - Scène - Loges	
	- La bande à Basile - Pierrick Lilliu (nouvel star) - Jean Luc LAHAYE et ses musiciens	- Repas - Personnel de sécurité - Scène - Loges	24 787 € TTC
	- Elastic - Gérard Blanc - Killer Quenn (Sosie Freddy Mercurie) ou - ABBA Gold	- Repas - Personnel de sécurité - Scène - Loges	25 080 € TTC
	- Eve Angelli - Jonathan CERRADA - Michèle TORR et ses musiciens	- Repas - Personnel de sécurité	23 800 € TTC

PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FÊTES :

DIVAN Production à 18 500 € à l'unanimité

**GOÛTER DES RETRAITES, SEMAINE BLEUE, vendredi 17 octobre 2008:**

Budget global : 2 000 €

Budget utilisé pour l'animation en 2007 : 1 200 €

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
<b>Idées Plus</b>	<b>Muriel et Laurent</b>	*	<b>1 250 €<u>HT</u></b>
<b>Nord com Evènements</b>	<b>Orchestre Love Star</b>	<b>Repas</b>	<b>1 550 €<u>HT</u></b>

PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FÊTES :

Idées plus à 1 250 €HT à l'unanimité

**DUCASSE CITÉ ANCHIN DU 1 AU 6 MAI 2008:**

Budget prévisionnel global 2 000 €

**PROPOSITION DE LA COMMISSION FÊTES :**

- Vendredi 3 mai 2008 : concours de belotes organisé par la municipalité au local des de la boules Lyonnaises (230 € de mises + les mises)
- Samedi 4 mai 2008 : concours de pétanque par la Boule Lyonnaise
- Dimanche 5 mai 2008 : Marché aux puces organisés par l'OMS et le secours populaire,
- Dimanche 5 mai 2008 après midi : Mariach' à Chabot et / ou de la Country
- Animation de rue autour de cette manifestation (à définir).

**DUCASSE DU CENTRE DU 26 AU 30 JUILLET 2008:**

Budget prévisionnel global 2 000€

**PROPOSITION DE LA COMMISSION FÊTES :**

- Animation de rue autour de cette manifestation (à définir).
- Mariach' à Chabot et / ou de la Country
- Enterrement de la ducasse avec les accueils loisirs (centre de loisirs)

**MARIACH' À CHABOT**

Budget global: 2 000 €

Entre 40 et 50 personnes participent à l'atelier qui se déroule les mardis de 18h30 à 20h00 (hors vacances scolaire) à la salle des fêtes de Noyelles-sous-Lens. Il n'y a plus de place actuellement.

**PROPOSITION DE LA COMMISSION FÊTES:**

- Réfléchir à la faisabilité d'un rassemblement de groupes similaires.
  - Pour septembre, renouvellement de l'atelier Country  
(restera à définir les modalités, droits d'entrée, nombre d'ateliers ,lieux en fonction du déroulement de cette année)

**VOYAGE DES ANCIENS**

Budget global : 10 000 €

En attente de proposition

Une piste du côté de Saint Omer avec la visite du village de Saint Joseph le matin et repas dansant soit dans l'auberge du Goulet soit à Bal parc (attente de proposition menus et animations)

*Mr le Maire demande à ce que soient adoptés les points concernant le bilan 2007 et le banquet du 1er mai 2008.*

*Cependant, en ce qui concerne les points suivants, il souhaite attendre la prochaine commission des fêtes composée de la nouvelle équipe qui discutera d'éventuelles modifications.*

**Adoption à l'unanimité**

**3) – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Décisions prises durant le mandat de Monsieur JANISZEWSKI Hervé.**

**2008/10 :** signature d'une convention avec la compagnie « LA BELLE HISTOIRE » représentée par Madame Brigitte NELKEN, Présidente, et relative à une représentation de « SOLSTICE : Éveil aux perceptions » qui se déroulera le 26 juin 2008 à 15h00 à la halte garderie.

Le montant de la représentation s'élève à 640,00 €T.T.C.

**2008/11 :** signature d'une convention avec l'association « COUP DE BALAI » représentée par Madame Yolande Garric, Présidente, et relative à un spectacle intitulé « Tromboline et Foulbazar » qui se déroulera le 30 avril 2008 à 15h00 au centre culturel évasion.

Le montant de cette représentation s'élève à 1 318,75 €T.T.C.

**2008/12 :** signature d'un avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec la Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais relatif à l'opération : cité de Normandie 14<sup>ème</sup> opération, Aménagement paysager, établissant le nouveau montant du contrat et la somme de 9 818,62 €T.T.C. au lieu de 13 395,84 € T.T.C.

**2008/13 :** signature d'une convention avec EDS Spectacles représenté par Monsieur LANNOY David, gérant, et relative à une prestation technique qui se déroulera le 03 avril 2008, après-midi, à la salle des fêtes.

Le montant de cette prestation s'élève à 200 €T.T.C.

**2008/14 :** signature d'une convention avec le Cie du « 9 de Carreau » représentée par Monsieur BRAY, Président, et relative au spectacle intitulé « Ch'Canarien d'ma tante Henriette » qui se déroulera le 5 avril 2008 à 20h00.

Le montant de la prestation s'élève à 600 €(compagnie non assujettie à la TVA).

**2008/15 :** autorisation de la passation, par la personne responsable du marché, d'une convention avec la SARL « Pour toujours » et relative à l'intervention du consultant en tant que conseil pour une mission visant à rechercher des possibilités d'économies puis à les mettre en application.

Le consultant effectuera l'inventaire des documents et informations que le client pourra mettre à sa disposition, puis auditera l'intégralité de ces éléments, et dressera éventuellement une liste complémentaire de documents ou informations qu'il auditera par la suite.

L'optimisation des bases porte sur :

- les locaux vacants,
- les locaux non taxés,
- les logements « catégories 7 et 8 »,
- les « permis ».

## 11

Pour chaque recommandation mise en place, les honoraires du consultant sont établis au taux de rémunération de 60% sur la somme des quatre gains définis ci-dessus. Ces honoraires seront pondérés par un coefficient tenant compte de la réalité physique. Ce coefficient de pondération sera repris sur l'état récapitulatif.

Les honoraires seront exigibles au terme de chacun des mois de la période de facturations prévues par cet ordre de mission, et leur ordre de paiement est de 45 jours.

**2008/16** : signature d'une convention avec l'association SLAINTE représentée par Monsieur Didier RIEZ, Président, et relative à l'animation musicale programmée lors de la « semaine Irlandaise » 2008.

La commune accueillera au centre culturel évasion trois groupes de musiciens Irlandais pour un concert prévu le 22 mars 2008 en soirée. Les groupes « Martin tourish and friends », Arcanadh » et At first light » assureront une prestation dont la durée sera fixée, en bon accord, directement entre les musiciens et les représentants de la commune.

Le montant de cette prestation s'élève à 5 500 €

**2008/17** : signature d'une convention avec la photographe Christine PINHEIRA, relative à une exposition sur le Brésil qui se déroulera du 12 au 25 mai 2008 à la bibliothèque François Mitterrand de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de cette exposition s'élève à 500 €

**2008/18** : institution d'une régie d'avances auprès de la bibliothèque et du centre culturel évasion, de la mairie de Noyelles-sous-Lens,

**2008/19** : signature d'une convention avec MEDIADOC représentée par Monsieur Arnaud LEBLANC, Président Directeur Général et relative à la maintenance des modules acquis du logiciel Acces'Sites ci-après désigné et quantifiés :

- 2 licences Acces'Sites – accès internet – option avec filtrage optenet,
- 2 licences Acces'CD – accès Cédérom,
- 2 licences Média'plic.
- 

Le contrat est conclu pour une durée de un an à compter de date d'effet. Il est renouvelable par tacite reconduction par période annuelle dans la limite de trois ans maximum. Au-delà de cette période un nouveau contrat pourra être proposé.

Le coût forfaitaire annuel s'élève à 143,52 €T.T.C.

**2008/20** : fixation d'une participation de 2 €relative aux frais de déplacement pour la sortie du 08 mars 2008 à l'abbaye de Vaucelles.

**2008/21** : signature d'une convention avec la société ARKEA représentée par Monsieur MANGIONE François et relative au renouvellement du contrat de maintenance dans le but d'assurer le suivi annuel de l'archivage.

Le montant de cette prestation s'élève à :

Coût de la vacation journalière : 550,00 €H.T. soit 657,80 €T.T.C.

Il est entendu que le coût journalier de la vacation est figé pour les trois prochaines années. La convention est conclue pour une durée maximale de 3 ans.

**2008/22** : en attente.

**2008/23** : signature d'une convention avec l'association SEPIA 87 relative à une exposition dans le cadre de la semaine « Mémoires de Mine » du 1<sup>er</sup> au 8 avril 2008 au foyer municipal de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 300 €

**2008/24** : signature d'une convention avec l'association « Club d'Histoire Locale » représentée par Monsieur PETIT Jean-Michel et relative à une exposition « un estaminet » qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 8 avril 2008.

Le montant de la prestation s'élève à 300 €

## 12

**2008/25** : signature d'une convention avec CHORALY représentée par Madame VERMEERSCH Evelyne, Présidente, et relative à la mise à disposition de la chorale CHORALY.

Le montant de la prestation s'élève à 200 €

**2008/26** : signature d'une convention avec l'association « Compagnie générale d'Imaginaire » représentée par Monsieur Dominique SANDER, en qualité de Président et relative à la mise en œuvre d'ateliers d'écriture, le SLAM. C'est un projet mené sous forme d'ateliers de lecture et d'écriture mis en forme par l'interprétation de textes d'auteurs ou de textes écrits par les participants.

Les ateliers dispensés par un intervenant professionnel de la Compagnie Générale d'Imaginaire se dérouleront de la façon suivante :

- sensibilisation le 26 mars 2008 à 17h00,
- ateliers les 7, 8, 9 et 10 avril 2008 de 10h00 à 12h00 et le vendredi 11 avril 2008 après-midi durant deux heures.
- Restitution de l'atelier le 11 avril 2008 dans la suite de l'atelier du vendredi.

Les prestations se tiendront à la médiathèque François Mitterrand.

Le montant des prestations s'élève à 1 250,61 €

### 4) – Adoption du budget primitif 2008 de la commune :

*Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2008 de la commune.*

*Il précise que des réunions d'information seront organisées avec le personnel pour l'explication entre autre du budget.*

*Il rappelle que le budget primitif est un budget prévisionnel.*

#### I) Présentation générale du budget :

(Voir page 4)

##### a) Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
<b>Prévisions 2008</b>	7 866 542.36	7 199 779.56
Résultat reporté 2007		666 762.80
<b>Total fonctionnement</b>	<b>7 866 542.36</b>	<b>7 866 542.36</b>

##### b) Investissement :

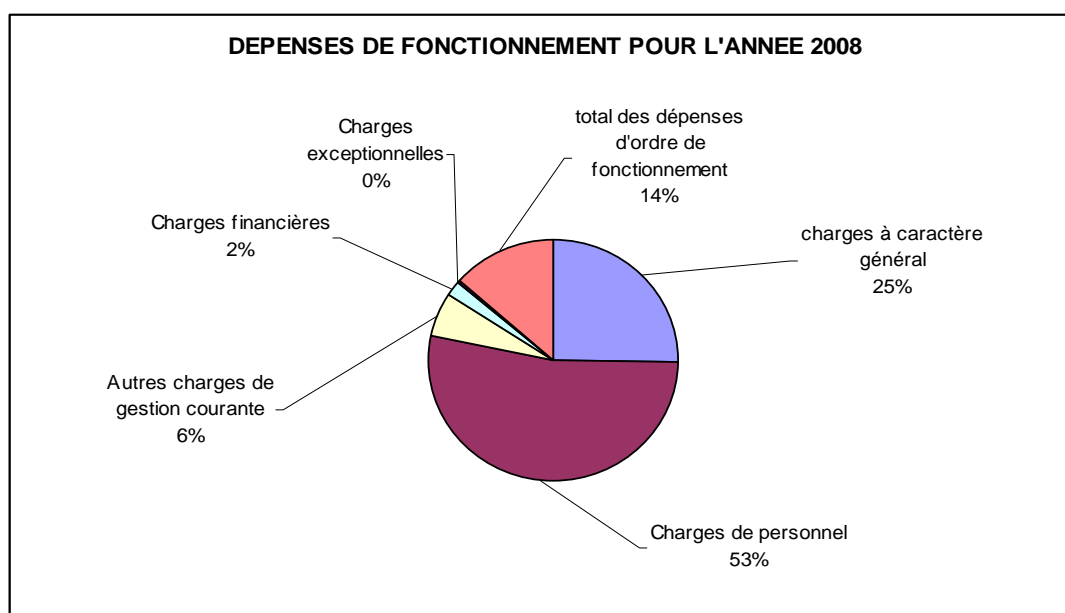
	Dépenses	Recettes
<b>Prévisions 2008</b>	2 915 379.19	3 040 783.16
<b>Restes à réaliser n-1</b>	2 300 527.07	2 802 701.84
<b>Soldes d'exécution n-1</b>	627 578.74	
<b>Total investissement</b>	<b>5 843 485</b>	<b>5 843 485</b>

Le total général du budget primitif 2008 s'élève donc à 13 710 027.36 €

## II) Présentation par chapitre de la section de fonctionnement (page 5 du budget) :

### a) Dépenses de fonctionnement (voir détails pages 9,10 et11) :

- Chapitre 011 : charges à caractère général:	1 986 650,00 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel:	4 178 000,00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante:	446 300,00 €
- Chapitre 66 : Charges financières:	165 956,36 €
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles:	19 500,00 €
- Chapitre 023 : Autofinancement :	867 311,00 €
- Chapitre 042 : opération d'ordre entre section :	202 825,00 €

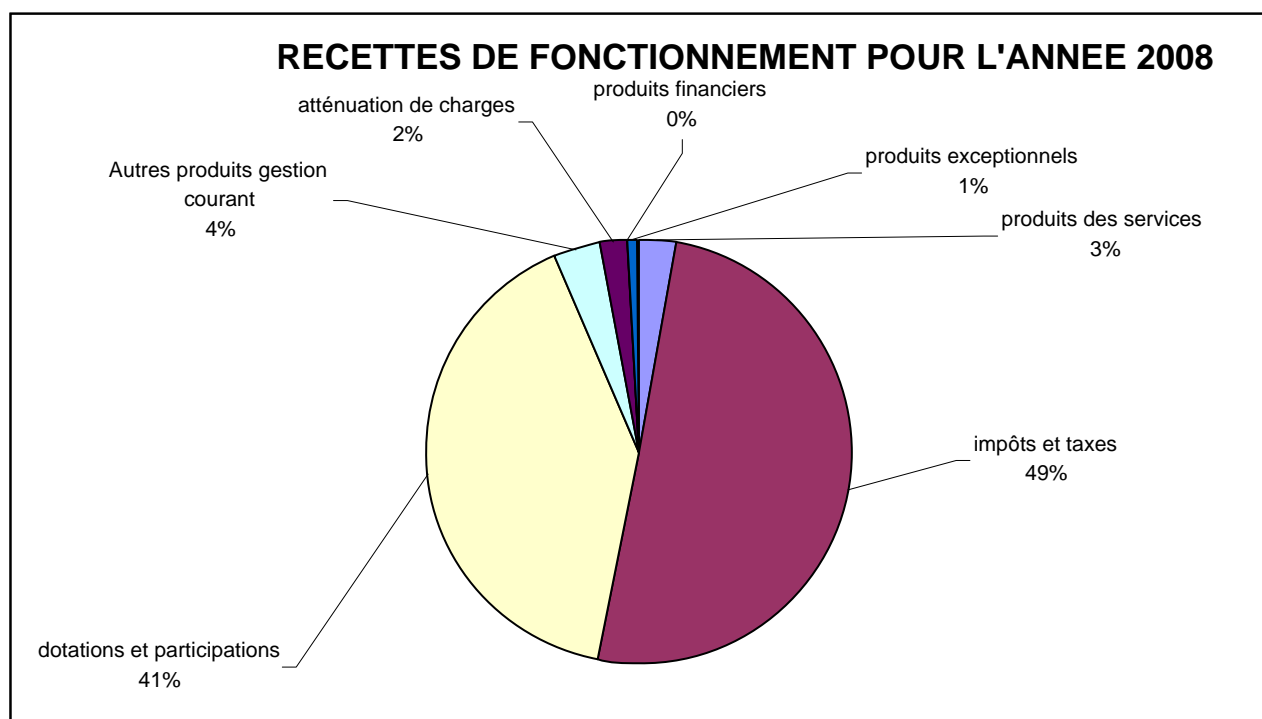


*Monsieur BRASSART Jacques s'étonne que le budget des fêtes et cérémonies soit en augmentation malgré ce qui avait été abordé lors du dernier conseil municipal.*

*Mr le Maire précise qu'il ne faut pas se baser sur les chiffres de la 1ère colonne qui correspond au prévisionnel de 2007 et non à la réalité du compte administratif voté en février 2008 qui fut à la hauteur de 165 000 €.*

**b) Recettes de fonctionnement(pages12 et 13) :**

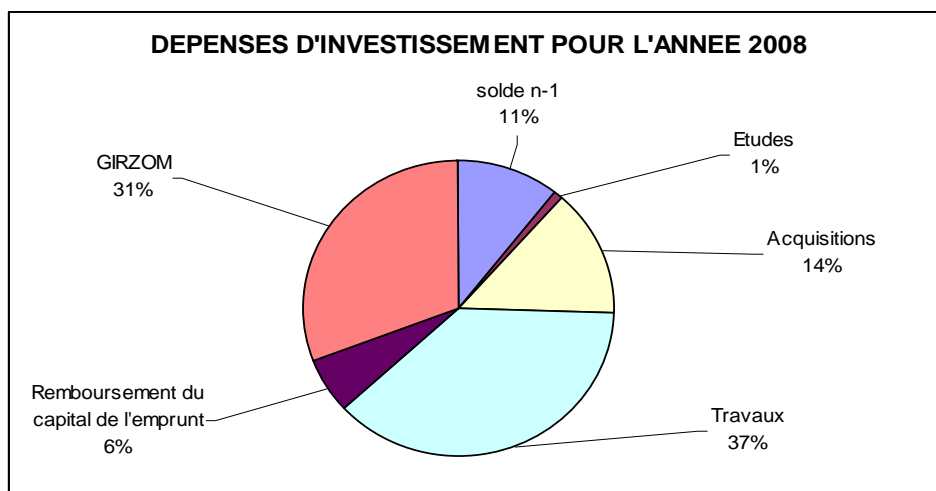
- Chapitre 70 : Produits des services :	203 330,00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes :	3 625 252,00 €
- Chapitre 74 : Dotations et participations :	2 918 145,56 €
- Chapitre 75 : Autres produits gestion courant :	258 000,00 €
- Chapitre 013 : Atténuation de charges :	145 000,00 €
- Chapitre 76 : Produits financiers :	52,00 €
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels :	50 000,00 €



**III) Présentation par chapitre de la section d'investissement :**  
(voir annexe ci-jointe)

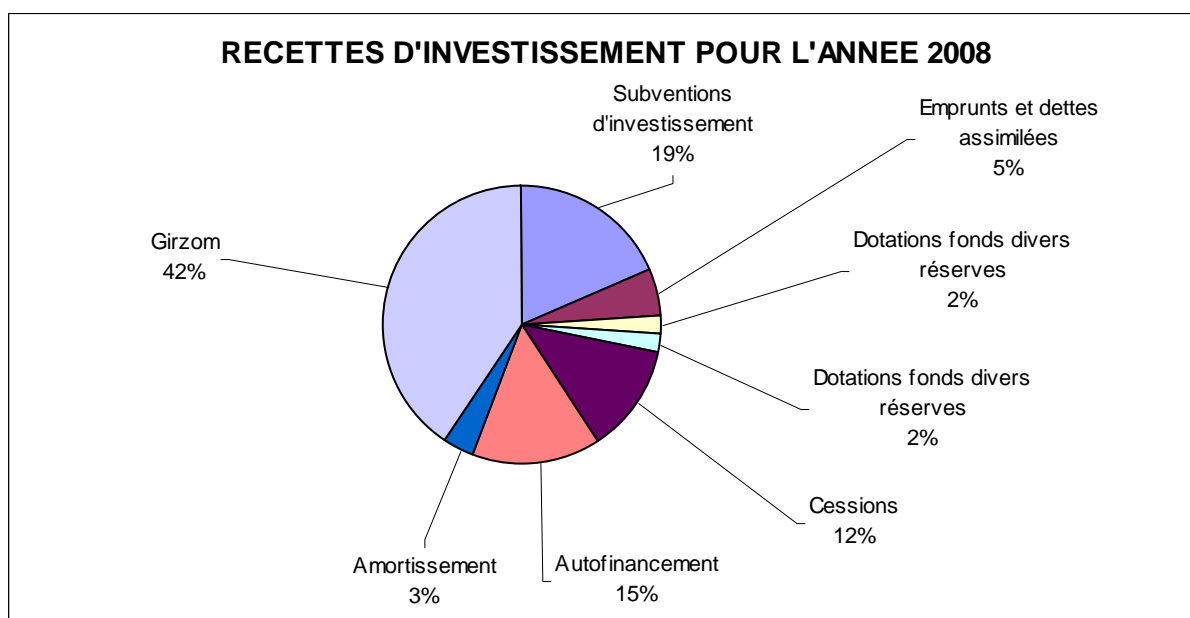
**a) Dépenses d'investissement :**

- Solde n-1 :	627 578,74 €
- Chapitre 20 : Etudes :	53 661,24 €
- Chapitre 21 : Acquisitions :	807 177,00 €
- Chapitre 23 : Travaux :	2 202 283,36 €
- Chapitre 16 : Remboursement du capital de l'emprunt :	358 000,00 €
- Chapitre 45 : Girzom :	1 794 784,66 €



**b) Recettes d'investissement :**

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement :	1 084 824,45 €
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	320 000,00 €
- Chapitre 10 : Dotations fonds divers réserves :	124 518,74 €
- Chapitre 1068 : Dotations fonds divers réserves :	125 403,97 €
- Chapitre 024 : Cessions :	730 400,00 €
- Chapitre 021 : autofinancement :	867 311,00 €
- Chapitre 040 : amortissement :	202 825,00 €
- Chapitre 45 : Girzom :	2 388 201,84 €



*Mr le Maire énonce ensuite les différents points suivants à savoir les contributions directes, l'état de la dette et les subventions aux associations calculées selon des critères bien précis.*

*Il précise qu'il faut ajouter à la liste des subventions aux associations, celle des DDEN pour un montant de 150 €.*

*Il tient à rappeler qu'il s'agit d'un budget de transition et que l'an prochain d'autres priorités pourront être décidées par la nouvelle équipe en place.*

**IV) Contributions directes :**

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur Le Maire propose une augmentation de 2% des taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie).

**IV) Etat de la dette :**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2008 était de 4 300 724,31 € La commune s'est considérablement désendettée lors de ces trois dernières années.

Un emprunt de 320 000 € a été prévu en section d'investissement.

Celui-ci sera réalisé en fin d'année en cas d'absolue nécessité.

#### V) Subvention aux associations :

(Voir annexe B1.6 du budget)

Monsieur Le Maire propose d'autoriser le mode de calcul des années précédentes. Une réflexion sur les critères devra être menée par la nouvelle commission des associations et la commission des finances.

*Monsieur Le Maire rappelle que ce budget est un budget de transition dans lequel il a choisi de continuer les actions envers la population, de poursuivre les travaux en cours. Il insiste sur l'augmentation mécanique des impôts (2%) qui reste inférieur au taux d'inflation.*

#### Adopté à l'unanimité.

#### 5) - Adoption du budget primitif 2008 du bulletin municipal,

*Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit du bulletin et de l'agenda municipal.*

Les recettes sont composées de l'achat par les entreprises d'emplacements publicitaires dans l'agenda et le bulletin municipal.

Les dépenses prévues pour l'année 2008 : 15 000 €

Les recettes 2008 prévues s'élèvent à 13 105,25 € auxquelles nous ajoutons l'excédent n-1 soit 1894.15 €

#### AGENDA MUNICIPAL 2008

##### Formule retenue :

- |                      |              |      |                |
|----------------------|--------------|------|----------------|
| • 165 x 80 – Tarif : | 504,81 €H.T. | soit | 603,75 €T.T.C. |
| • 80 x 80 – Tarif :  | 335,37 €H.T. | soit | 401,10 €T.T.C. |
| • 80 x 50 – Tarif :  | 165,05 €H.T. | soit | 197,40 €T.T.C. |
| • 80 x 37 – Tarif :  | 49,16 €H.T.  | soit | 58,80 €T.T.C.  |

#### BULLETIN MUNICIPAL 2008 ET AGENDA MUNICIPAL 2008

##### Formule retenue :

- |  |       |                |      |                  |
|--|-------|----------------|------|------------------|
| • <u>175 x 95 &amp; 165 x 80 -</u><br><u>(4<sup>ème</sup> de couverture)</u> | Tarif | 1 204,52 €H.T. | soit | 1 440,61 €T.T.C. |
| • 175 x 75 & 80 x 80 -   | Tarif | 855,10 €H.T.   | soit | 1 022,70 €T.T.C. |
| • 85 x 75 & 80 x 50 -  | Tarif | 605,77 €H.T.   | soit | 724,50 €T.T.C.   |
| • 40 x 75 & 80 x 37 -  | Tarif | 384,53 €H.T.   | soit | 459,90 €T.T.C.   |

#### BULLETIN MUNICIPAL 2008 (extérieur à la commune)

##### Formule retenue :

- |                      |                |      |                  |
|----------------------|----------------|------|------------------|
| • 175 x 95 – Tarif : | 1 003,47 €H.T. | soit | 1 200,15 €T.T.C. |
|----------------------|----------------|------|------------------|

(4<sup>ème</sup> de couverture)

- 175 x 75 – Tarif : 839,30 €H.T. soit 1 003,80 €T.T.C.
- 85 x 75 – Tarif : 504,81 €H.T. soit 603,75 €T.T.C.
- 40 x 75 – Tarif : 335,37 €H.T. soit 401,10 €T.T.C.

BULLETIN MUNICIPAL 2008 (commune de Noyelles-sous-Lens)

Formule retenue :

- 175 x 95 – Tarif : 1 003,47 €H.T. soit 1 200,15 €T.T.C.  
(4<sup>ème</sup> de couverture)
- 175 x 75 – Tarif : 839,30 €H.T. soit 1 003,80 €T.T.C.
- 85 x 75 – Tarif : 504,81 €H.T. soit 603,75 €T.T.C.
- 40 x 75 – Tarif : 335,37 €H.T. soit 401,10 €T.T.C.
- 17,5 x 75 – Tarif : 109,75 €H.T. soit 131,26 €T.T.C.

**Adopté à l'unanimité.**

**6) – Encaissement de sinistres :**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la lettre d'accord auprès de notre assureur pour les sinistres suivants :

- grilles à l'école Jean Moulin : 241,06 €
- bris de glace ferme Mametz : 115,61 €

**Adopté à l'unanimité.**

**7) Mise à jour du tableau des effectifs :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs suite au changement de grade de plusieurs agents :

- un poste supplémentaire d'adjoint administratif de 1<sup>ere</sup> classe (4 au lieu de 3)
- un poste supplémentaire d'agent de maîtrise (6 au lieu de 5)
- un poste supplémentaire d'agent spécialisé école maternel principal 2<sup>ème</sup> classe, (1 au lieu de 0)
- un poste supplémentaire d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe. (3 au lieu de 2).

*Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que ce ne sont pas des créations de postes mais des évolutions de carrières.*

**Adopté à l'unanimité.**

**8) Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de revenir sur les délégations du Conseil Municipal au Maire :

3) de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la résiliation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

16) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,

17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,

20) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

En effet, il informe le Conseil Municipal que certain montant n'apparaissent pas lors du vote du dernier conseil municipal.

Il énonce les changements ci-dessous :

3) de procéder, **à hauteur d'un million d'euros**, à la résiliation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

16) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune **dans les actions intentées contre elle**, dans tous les cas,

17) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **à hauteur de 30 000 €**

20) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base **d'un montant de 2 millions d'euros** autorisé par le conseil municipal.

**Adopté à l'unanimité.**

***Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de traiter deux points qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour.***

**9) Acquisition de la parcelle AB 549 d'une contenance de 1m<sup>2</sup> - 150 rue Duclermortier :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 février 2008, par laquelle ce dernier l'autorisait à acquérir les parcelles AB 334 et 547 d'une contenance de 274 m<sup>2</sup> pour une valeur de 148 250 €

Il s'agit en l'espèce d'y ajouter la parcelle AB 549 d'une contenance de 1m<sup>2</sup>. L'acquisition par la Commune se fera au prix de 148 250 €

**Adopté à l'unanimité.**

**10) Acquisition de la parcelle AK n°404 d'une contenance de 1 023m<sup>2</sup> - 396 rue du 8 mai 1945 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des services des domaines la valeur vénale pour une maison d'habitation gravement endommagée par un camion, cadastrée AK 404 d'une contenance de 1 023 m<sup>2</sup>. Celle-ci s'élève à 61 000 € en l'état.

Cette parcelle se localise en frange d'une unité foncière communale située à l'arrière du complexe sportif. L'acquisition concernée s'inscrit dans cette cohérence foncière.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle pour un montant de 61 000 € en l'état.

**Adopté à l'unanimité.**

*Monsieur LEFER André demande la parole et remercie tous les membres du Conseil Municipal ayant participé à la semaine « Mémoires de Mine ».*